



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFET DES DEUX-SÈVRES**

# **Evolutions du schéma départemental de coopération intercommunale**

**Propositions  
présentées en CDCI du 27 septembre 2012**



## Airvaudais et Val du Thouet

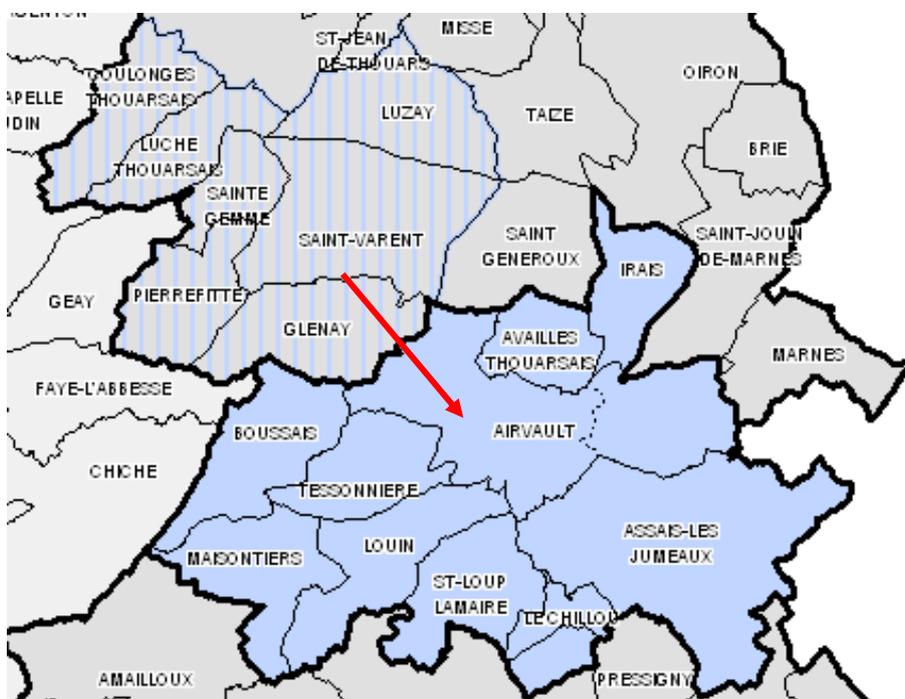
*Fusion des deux communautés avec celle du Saint-Varentais*

### A) Caractéristiques du territoire

La future communauté de communes regroupe :

- la communauté de communes du Saint Varentais après retrait des communes de La Chapelle-Gaudin et de Geay (7 communes) ;
- la communauté de communes de l'Airvaudais, après retrait des communes de Saint-Généroux, de Saint-Jouin de Marnes et de Marnes ;
- la communauté de communes du Val du Thouet, après retrait de la commune de Gourgé.

Soit 17 communes pour une population totale de 12.401 habitants (population légale en vigueur au 1er janvier 2012).



### B) Evolution depuis décembre 2011

*Le conseil municipal de la commune de Geay*, s'est prononcé à l'unanimité, en séance du 1<sup>er</sup> juin 2012, pour un rattachement au périmètre Nord-Ouest.

*L'initiative des trois communautés de communes et des conseils municipaux* a permis d'engager dès l'été 2011 une réflexion en faveur d'un projet de regroupement Val de Thouet-Airvaudais-Saint Varentais, lors de la consultation des collectivités sur le projet de schéma. Un amendement déposé en ce sens a notamment été examiné en CDCl.

Au cours de cet été 2012, à l'exception de celui d'Assais-les-Jumeaux qui a émis une délibération favorable au schéma arrêté le 28 décembre 2011, l'ensemble des conseils municipaux des trois communautés s'est prononcé en faveur du regroupement des communautés du Saint Varentais, de l'Airvaudais et du Val de Thouet.







## Haut Val de Sèvre

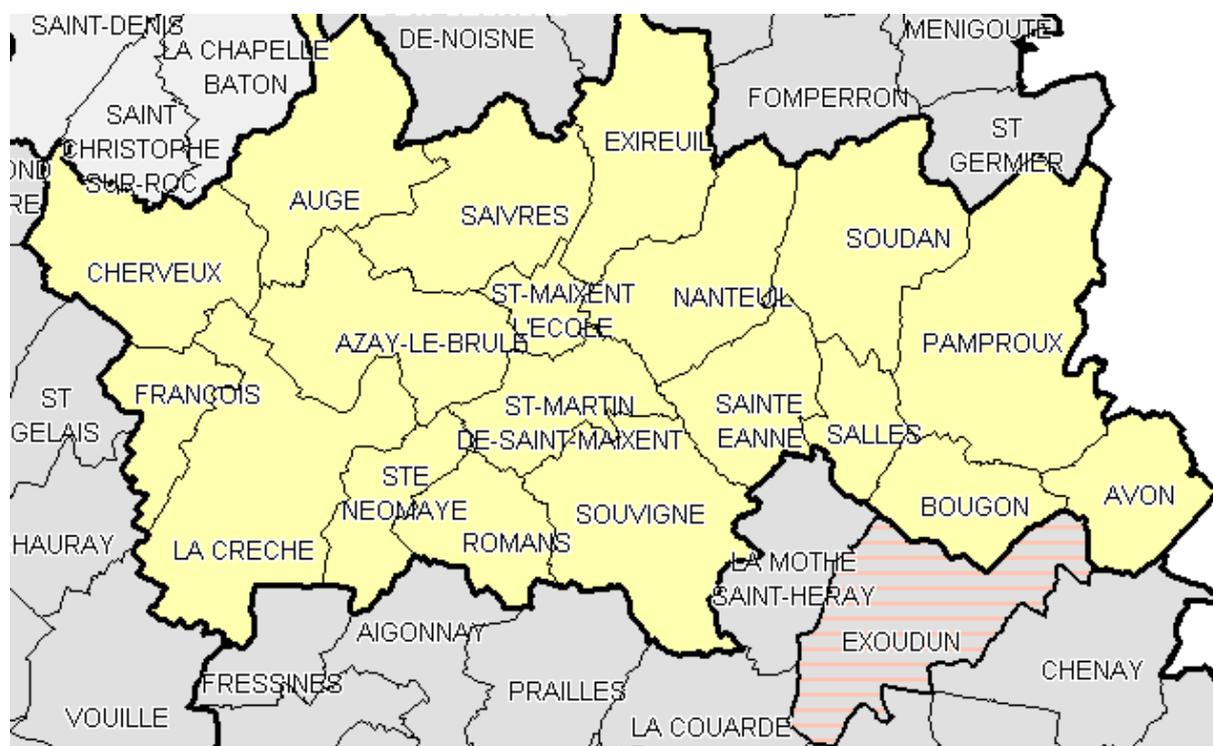
### Retrait d'une commune

#### A) Caractéristiques du territoire

La future communauté de communes regroupe :

- la communauté de communes Arc en Sèvre (9 communes)
- la communauté de communes du Val de Sèvre (8 communes)
- la communauté de communes de la Haute Sèvre après retrait des communes de La Mothe-Saint-Héray, de La Couarde et d'Exoudun (2 communes)

Soit 19 communes et une population totale de 30.981 habitants (population légale en vigueur au 1er janvier 2012).



#### B) Evolution depuis décembre 2011

**Par courrier, le maire d'Exoudun** a exprimé, en février et juillet 2012, le souhait de rejoindre le Pays Mellois dans le cadre de la future recomposition territoriale. A cet égard, une délibération du conseil municipal est annoncée au début du mois d'octobre prochain.

## Mellois

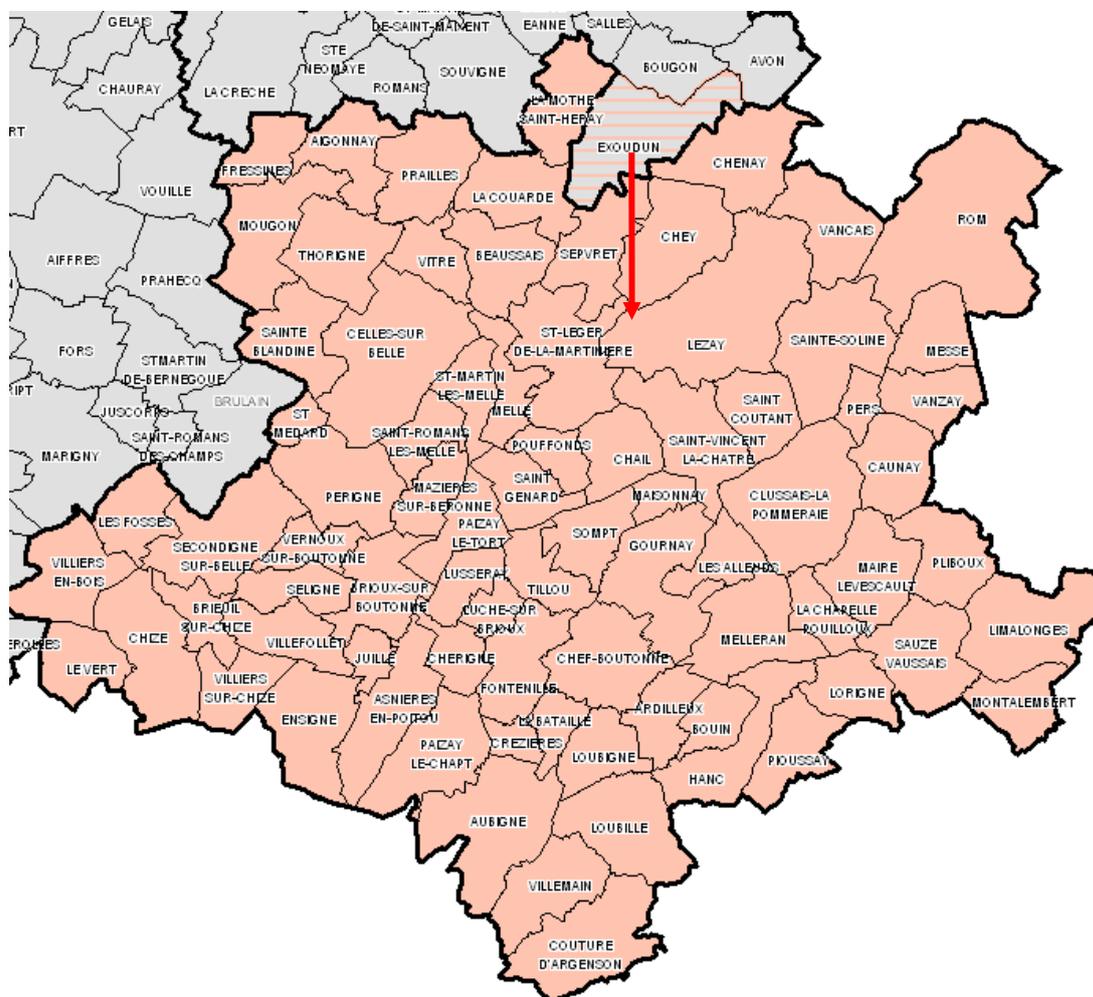
### Adhésion d'une commune

#### A) Caractéristiques du territoire

La future communauté de communes regroupe :

- la communauté de communes de Celles sur Belle (10 communes)
- la communauté de communes du Lezayen (10 communes)
- la communauté de communes du Val de Boutonne (19 communes)
- la communauté de communes du canton de Melle (12 communes)
- la communauté de communes Cœur de Poitou (27 communes)
- 3 communes issues de la communauté de communes de la Haute Sèvre : La Couarde, la Mothe Saint Héray et Exoudun.

Soit 81 communes et une population totale de 49.081 habitants (population légale en vigueur au 1er janvier 2012).



#### B) Evolution depuis décembre 2011

A l'instar des communes de La Mothe-Saint-Héray et de la Couarde, **le maire d'Exoudun a exprimé le souhait de rejoindre le Pays Mellois**

## Chef-lieu

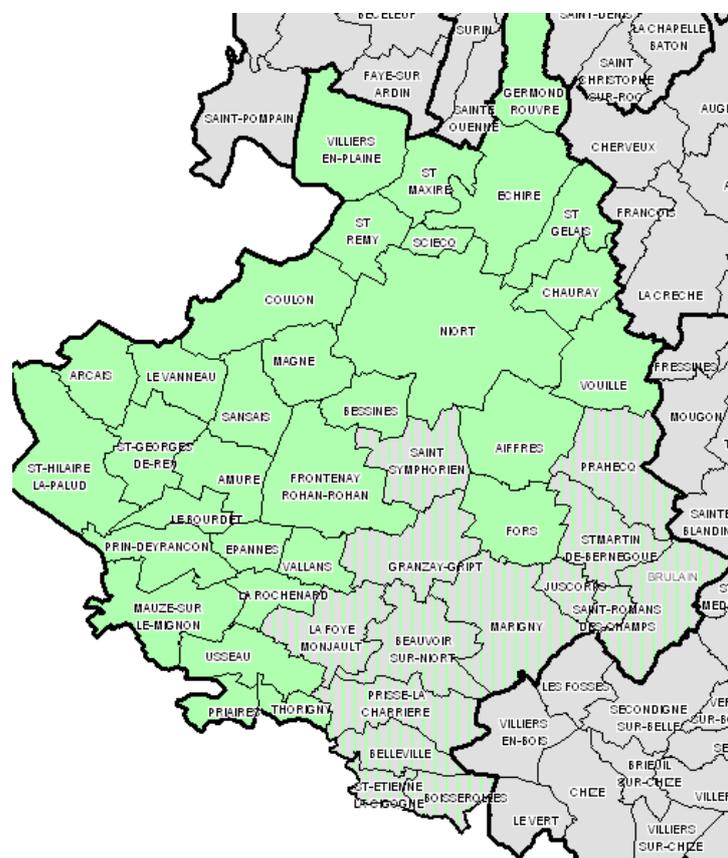
*Adhésion d'une commune à la CAN*

### A) Caractéristiques du territoire

La future communauté d'agglomération regroupe :

- la communauté d'agglomération de Niort (29 communes)
- la commune de Germond Rouvre, issue de la communauté de communes du Val d'Egray
- la commune de Fors, issue de la communauté de communes Plaine de Courance

Soit 31 communes pour une population totale de 107.901 habitants (population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012).



### B) Evolution depuis décembre 2011

La concertation mise en œuvre entre les élus de la CAN et ceux de la communauté de communes Plaine de Courance n'a pas abouti. Ce projet n'est donc pas parvenu à maturité mais il s'inscrit dans l'évolution prévisible de l'intercommunalité au cours des toutes prochaines années.

**Le conseil municipal de Fors** en séance du 13 septembre 2012 a décidé de maintenir la position qu'il avait prise en juillet 2011, à savoir le rattachement de la commune à la CAN aux motifs que la commune appartient géographiquement et culturellement à ce bassin de vie Niortais.

